

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

"Il est souhaitable que les communes élaborent ou réexaminent leurs plans directeurs au plus vite, dans la foulée de la révision du plan directeur cantonal Genève 2015, afin de tirer au mieux profit des études et des débats disponibles."

"La commune est l'autorité responsable de l'élaboration du plan directeur communal. Elle a deux autorités partenaires: le canton et les communes voisines."

"En principe tout plan directeur communal doit traiter les thèmes suivants: situation de la commune, urbanisation, déplacements, espaces publics, sites et environnement.

Pour chaque thème, il faut prendre en compte:

- les objectifs cantonaux et les législations en vigueur,
- les orientations souhaitées par la commune."

(Plans directeurs localisés, directives - DAEL 2003)

1.1 DEFINITION ET ORGANISATION DE L'ÉTUDE

Qu'est-ce qu'un plan directeur communal ?

La commune de Presinge ne dispose pas de plan directeur communal. Peuplée de moins de 1'000 habitants, elle pourrait en être dispensée selon la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Mais, les autorités de la commune y voient l'occasion de s'interroger sur l'avenir de Presinge et de définir par là-même le développement souhaité de son territoire.

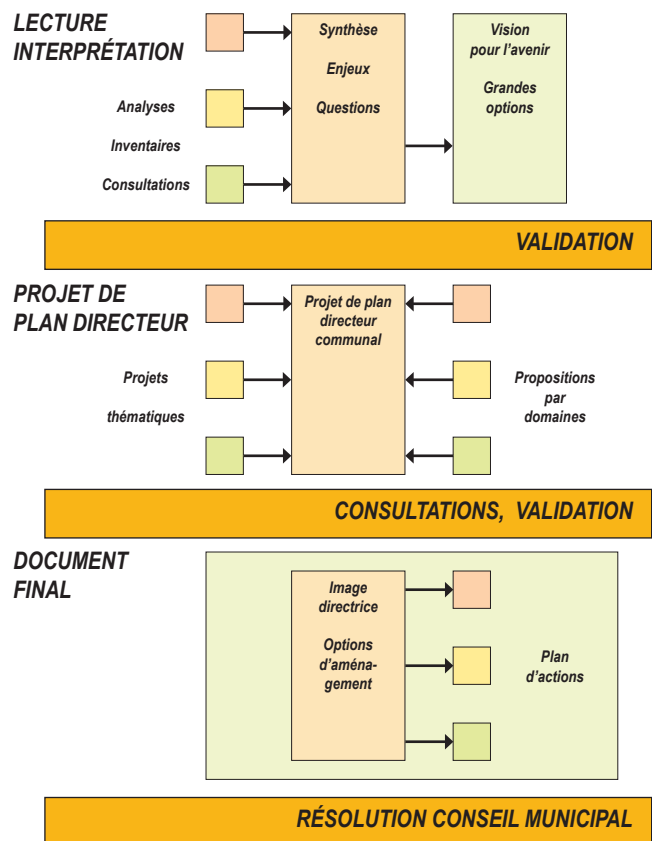
"Le plan directeur communal a pour horizon le moyen terme (10 à 15 ans). Sa fonction est de donner une vision d'ensemble du développement de la commune, sur l'ensemble de son territoire, et des besoins de coordination avec le canton et avec les communes voisines. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

Exercice de prospective et instrument d'aide à la décision, il sert à anticiper les besoins, orienter les projets, programmer les équipements et planifier les moyens financiers correspondants. Expression de la volonté communale, il fonctionne ensuite comme référence permanente pour la gestion communale." *(Plans directeurs localisés, directives - DAEL 2003)*

Ainsi, si le rôle premier d'un plan directeur communal est d'assurer la coordination entre des démarches de natures diverses ayant des incidences sur le territoire, il est surtout l'occasion pour la commune d'élaborer et de mettre en discussion une vision d'avenir, qui se traduira par une image directrice et sera accompagnée d'un plan d'actions échelonnées dans le temps.



Guide des plans directeurs localisés, DAEL 2003



Organisation et suivi de l'étude

Les différentes phases de l'étude sont figurées par l'organigramme ci-contre.

L'étude s'est déroulée d'août 2004 à janvier 2007. Elle a été suivie par un groupe unifiant les fonctions de comité de pilotage et de groupe de travail. Les personnes qui le composent sont les membres de l'exécutif et trois conseillers municipaux:

- Ferdinand Le Comte, maire
- Marie-France Demont et Pierre-André Loizeau, adjoints au maire
- la Commission de l'aménagement du territoire et du développement du Conseil municipal, François Riondel, président, Brunella Rapin et Jean-François Ackermann.

Divers services de l'administration cantonale ont été consultés en cours de travaux, et plus particulièrement au Département du territoire, M. Alfredo Scilacci (SPDL), Mme Pascale Pacozzi (SMS), M. Bernard Leutenegger (SPDC) et M. Gilles Wachsmuth (SEIE).

Les mandataires de l'étude sont:

- Baillif - Loponte et Associés SA à Carouge
- Marie-Paule Mayor, architecte urbaniste à Genève
- Citec, Ingénieurs conseils SA à Genève
- Viridis, environnement sàrl à Carouge

Un document de travail a été élaboré en août 2005 afin de réaliser une consultation intermédiaire auprès de divers services de l'administration cantonale, ainsi que de la commission cantonale d'urbanisme.

Les préavis émis ont fait l'objet d'une synthèse par le groupe de suivi de l'étude. Il a été jugé:

- d'une part que les options d'aménagement proposées sur la commune de Presinge pouvaient être maintenues,
- d'autre part, que le rapport du plan directeur serait adapté selon certaines remarques.

Une fois les corrections achevées, le projet de plan directeur communal a été présenté aux membres du Conseil municipal de Presinge au mois de mai 2006.

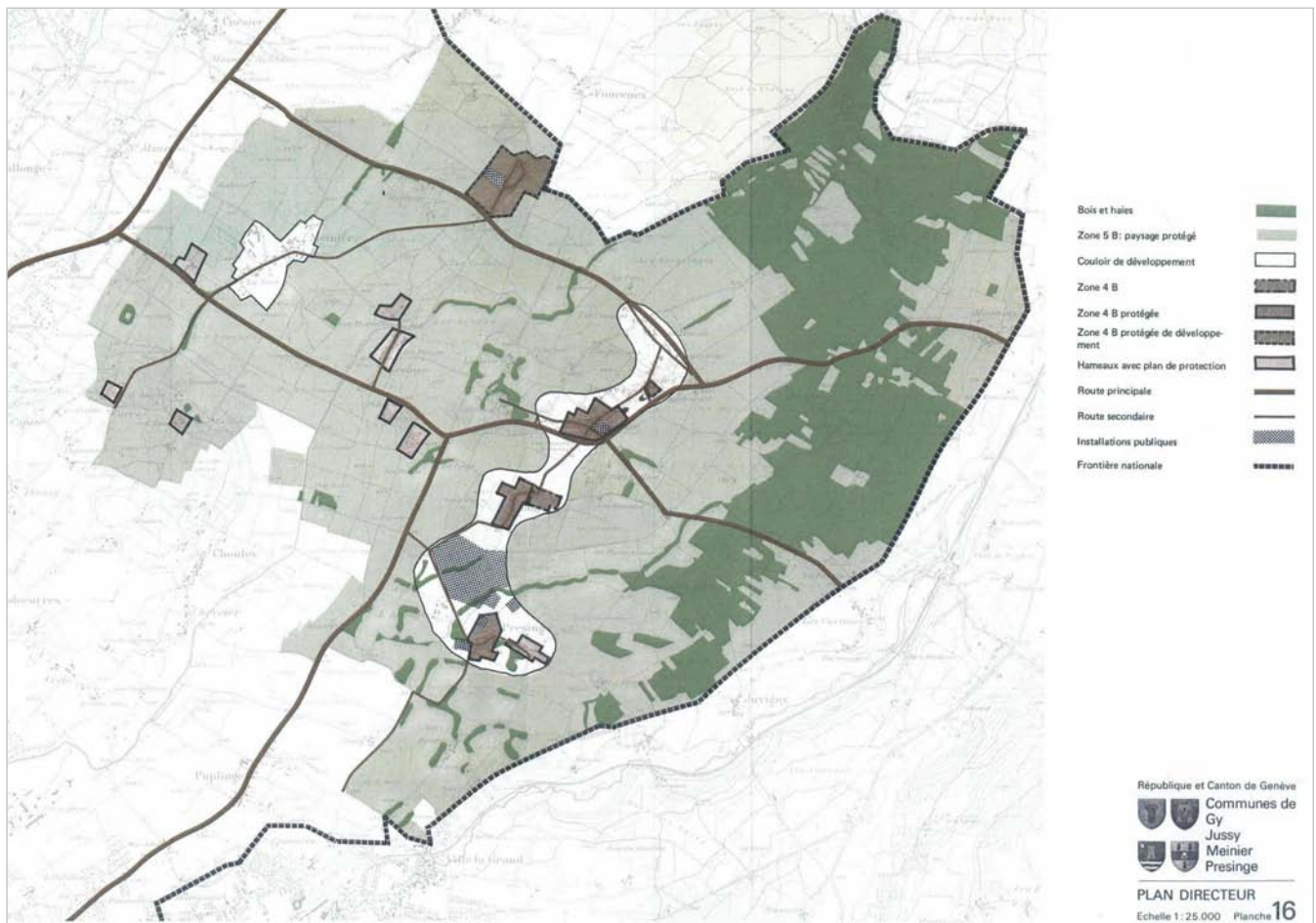
Le mois suivant, il a fait l'objet d'une présentation publique à la salle communale de Presinge en présence de représentants du Département du territoire, séance qui a donné lieu à un débat riche et nourri auquel de nombreux Presingeois ont pris part.

Durant l'été 2006, le rapport final du plan directeur est à nouveau passé dans les différents services de l'administration cantonale pour consultation technique.

La commission cantonale d'urbanisme et la commission des monuments, de la nature et des sites ont aussi rendu leurs préavis.

Le présent document est le résultat de ces deux ans et demi de travaux et procédure.

1.2 ÉTUDES D'HIER



*Etude alvéolaire Arve-Lac-est 1971-1973,
Communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge:*

- plan directeur des 4 communes
(page de gauche)
- village
(page de droite)

Quelques études d'aménagement ont été réalisées sur le territoire de la commune de Presinge.

La plupart ont abouti à des déclassements comme celle sur l'**Abbaye menée en 1992** par le Service des monuments et des sites et celle intitulée "**les hameaux de la commune de Presinge, concepts spatiaux et stratégies d'évolution**" réalisée en 1997 par F. Archambault pour la commune (voir chapitre 2.1.1).

L'étude alvéolaire Arve-lac-est, menée entre 1971 et 1973 par un groupe de travail indépendant en collaboration avec le



DTP, mérite quelques lignes, car elle constitue une première tentative de conception directrice à une échelle régionale ou intercommunale sur ce secteur.

Jusque-là les visions projetées sur le territoire de Presinge l'ont été par l'entremise des plans directeurs cantonaux: la commune y est vue selon les périodes comme une campagne bien organisée ou un espace vert de détente pour le citadin. L'étude alvéolaire constitue le premier zoom sur cette portion de territoire cantonal; elle englobe les communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge dans une tentative de conception intercommunale.

Les principales options qui en découlent pour la commune de Presinge sont l'extension possible de l'habitat sur le village et le hameau de Presinge et l'affirmation du village comme lieu central pouvant accueillir des équipements. La population attendue sur la commune est de 600 habitants.

A l'échelle intercommunale, le village et le hameau de Presinge se trouvent à l'extrême sud d'un "couloir de développement", incluant les villages de Jussy et Lullier, ainsi que le futur centre horticole.

A contrario, le reste de l'espace agricole est à protéger de toutes implantations bâties considérant la valeur de ses paysages.

1.3 ATTENTES D'AUJOURD'HUI



Sous l'intitulé la **commune en bref**, le site internet de Presinge (www.presinge.ch) propose les quelques lignes suivantes en guise de présentation de la commune:

"La superficie de la commune de Presinge est de 470 hectares, son point culminant est à plus de 500 mètres. Sa population est actuellement de 627 personnes, dont une septantaine de pensionnaires EMS et une soixantaine de requérants d'asile.

Durant des siècles, les habitants de Presinge, les Presingeois, tirèrent leur revenu du travail de la terre.

Aujourd'hui encore, la commune est vouée à l'agriculture et à la viticulture. On y trouve aussi deux restaurants et une pension pour personnes âgées.

Toutefois, avec le développement des moyens de communication, et l'envie toujours plus grande des citadins d'habiter la campagne, Presinge, petit à petit s'est également découvert une vocation résidentielle."



Vues de la mairie et de la campagne de Presinge

Le **cahier des charges** du projet de plan directeur élaboré par les autorités de Presinge précise les principaux axes sur lesquels la politique communale s'appuiera dans les années à venir:

- **"préserv**er la vocation communale (nature, agriculture, paysages, qualité de vie);
- **exprimer le rôle déterminant de la commune envers la région et le canton;**
- **déterminer le taux de population souhaité, en regard de plusieurs considérations, notamment la "dynamique" communale (activités sociales, culturelles, sportives, etc.), la viabilité de l'école, la participation à la problématique cantonale du manque de logements (essentiellement sociaux);**
- **créer un véritable centre villageois, attractif pour les communi**ers, y compris ceux des hameaux;
- **maîtriser le trafic de transit lié au développement des communes voisines, spécialement en France, et aux conséquences des accords bilatéraux (probable ouverture des chemins douaniers)".**

La particularité du mandat réside dans le fait que l'étude porte sur le territoire communal pour le plan directeur, mais qu'une étude à l'échelle du village de Presinge est menée en parallèle sur le thème du "centre villageois", les deux échelles de réflexion s'alimentant l'une l'autre.

